

Palaiseau, le 28 septembre 2022

Le Conseil d'administration de l'Institut Polytechnique de Paris au cours de sa session du 28 septembre 2022 approuve les délibérations suivantes :

Délibération n°11 : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 29 juin 2022

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du 29 juin 2022, sous réserve des modifications proposées en séance.

Délibération n°12 : Partenariat académique avec LVMH

Le Conseil d'administration valide les axes du partenariat académique co-construit avec le Groupe LVMH, dans le cadre de son implantation potentielle sur l'Innovation Park, tout en rappelant la nécessité d'une implication sur le long terme avec un financement ambitieux incluant une prééminence du mécénat par rapport aux contrats et conventions de recherche.

Délibération n°13 : Offre de masters 2023/2024 et tarifs

Le Conseil d'administration approuve l'offre de formation de master pour l'année universitaire 2023-2024 et l'augmentation des droits d'inscription en application partielle, selon les modalités explicitées, du mécanisme d'indexation défini dans l'arrêté du 25 août 2020 fixant les droits d'inscription à l'Institut polytechnique de Paris pour la préparation du diplôme national de master et du diplôme de doctorat.

Délibération n°14 : Budget rectificatif n°1 2022

Le Conseil d'administration approuve les points suivants :

- Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme : 36 ETPT, dont 22 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 14 ETPT hors plafond d'emplois
- Les dépenses d'IP Paris, en autorisations d'engagement, s'élèvent au total à 22 475 100 € et sont réparties comme suit :
 - Personnel : 3 225 100 €
 - Fonctionnement : 19 010 000 €
 - Investissement : 240 000 €
- Les dépenses d'IP Paris, en crédits de paiement, s'élèvent au total à 20 925 100 € et sont réparties comme suit :
 - Personnel : 3 225 100 €
 - Fonctionnement : 17 460 000 €
 - Investissement : 240 000 €
- Les recettes globalisées s'établissent à 9 446 696 € et les recettes fléchées à 9 395 961 €, soit un total de 18 842 657 €



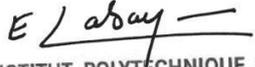
- L'exercice 2021 présente un solde budgétaire en déficit de 2 082 443 €, un résultat comptable prévisionnel en déficit de 1 842 443 € et un prélèvement sur le fonds de roulement de 2 082 443 €
- Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération

Délibération n°15 : Utilisation de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

Le Conseil d'administration approuve :

- le bilan des actions 2021-2022, financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus reversé à l'Institut Polytechnique de Paris au titre de l'année académique 2020-2021
- et la programmation des actions 2022-2023, financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus reversé à l'Institut Polytechnique de Paris au titre de l'année académique 2021-2022.

Eric LABAYE
Président du Conseil d'administration
de l'Institut Polytechnique de Paris


INSTITUT POLYTECHNIQUE DE PARIS
Président
Route de Saclay
91128 PALAISEAU Cedex
SIRET : 130 025 620 00019